

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 119 Subvention (455.000 euros) et avenant à convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 620 adoptée au Conseil de Paris des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu la délibération 2019 DAC 222 adoptée au Conseil de Paris des 11, 12,13 et 14 juin 2019 ;

Vu la convention annuelle du 16 janvier 2019 ;

Vu l'avenant du 4 juillet 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association Halle Saint-Pierre et lui demande l'autorisation de signer un second avenant à convention ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

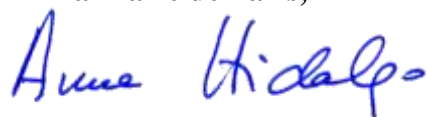
Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Halle Saint-Pierre, 2, rue Ronsard (18e) est portée au titre de l'année 2019 à 455.000 euros, soit une subvention complémentaire de 5.000 euros. 2019-10104; 19964

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le second avenant à la convention annuelle d'objectifs joint au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO